Informations périodiques du Service Prévention

Info**Risques**



EXTRANET ETHIAS – RÉDACTION DU RAPPORT ANNUEL DU SIPPT Acceval: un outil informatique à votre disposition

Comme chaque année, l'employeur (A.R. du 27 mars 1998 – SIPPT, annexe III) doit, pour **le 31 mars au plus tard**, transmettre le rapport annuel du Service Interne pour la Prévention et la Protection du Travail à la direction régionale du Contrôle du Bien-être au Travail (anciennement Inspection du travail).

Calculer et définir des données telles que le nombre d'accidents de travail, le taux de fréquence (Tf), le nombre de jours calendriers réellement perdus, le nombre de jours d'incapacité forfaitaire, le taux de gravité réel (Tgr), le taux de gravité global (Tgg) et le nombre d'accidents survenus sur le chemin du travail semble être une difficulté pour de nombreux employeurs.

Acceval peut générer automatiquement ces données et calculs. Il vous suffit de demander au Service du personnel (Resources Humaines) le «**nombre d'heures d'exposition** aux risques» ou si vous préférez, le nombre total d'heures prestées aussi bien par les employés que par les ouvriers pour l'année civile écoulée, votre nom d'utilisateur (identification) et mot de passe. Si vous ne disposez pas encore d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, vous pouvez le demander selon la procédure décrite sur la dernière page.

| Vous pouvez noter ici les donné | es déjà reçue | 25. | |
|---------------------------------|---------------|--------------|--------|
| Identification | | Mot de passe | |
| Employés | heures | Ouvriers | heures |

Nous vous souhaitons beaucoup de succès lors de la création de votre rapport annuel!





InfoRisques | Février 2011 | Fiche-info

L'écran avec le «Rapport annuel» apparaît et vous pouvez commencer

| commencer | Adresse rue/nº/bte |
|---|---|
| A | code postal localité |
| | Téléphone |
| Si vous ne disposez pas d'assez de caractères pour formuler une réponse dans la case prévue, veuillez renvoyer vers une annexe que vous ajoutez au rapport annuel. | Après avoir complété chaque page, cliquez sur «Page suivante» (bouton situé au bas de la page) pour accéder à la page suivante |
| | |

Après avoir complété toutes les pages (5) appuyez sur «Sauvegarder» pour enregistrer le

Cliquez sur «Imprimer» pour

imprimer le rapport annuel

rapport annuel complété

1. Coordonnées de l'entreprise

Nom

I. Renseignements concernant l'entreprise Exercice 2010 🗸 🛛 😡

Directions externes Contrôle du Bien-être au Travail:

DIRECTION ANVERS

Directeur: M. Dirk Van Huffel, conseiller général Theater Building – Italiëlei 124 boîte 77 2000 Anvers Tél. 03 232 79 05 E-mail: tww.antwerpen@werk.belgie.be

DIRECTION BRUXELLES

Directeur: M. Johan Ledegen, conseiller général Ernest Blerotstraat 1 1070 Bruxelles Tél. 02 233 45 46 E-mail: <u>tww.brussel@werk.belgie.be</u> E-mail: <u>cbe.bruxelles@emploi.belgique.be</u>

DIRECTION HAINAUT

Directeur: M. Guy Letawe, conseiller général Rue du Chapitre 1 7000 Mons Tél. 065 35 39 19 ou 065 35 73 50 E-mail: cbe.hainaut@emploi.belgique.be

DIRECTION LIMBOURG - BRABANT-FLAMAND

Directeur: M. Pieter De Munck, conseiller général Koning Albertstraat 16B 3290 Diest Tél. 013 35 90 50 E-mail: tww.limburg.vlaams-brabant@werk.belgie.be

DIRECTION LIÈGE

Directeur: M. Pierre Bodson, conseiller général Boulevard de la Sauvenière 73 4000 Liège Tél. 04 250 95 11 E-mail: cbe.liege@emploi.belgique;be

Imprimer

DIRECTION NAMUR

Directeur: M. Alain Soetens, attaché Chaussée de Liège 622 5100 Jambes Tél. 081 30 46 30 E-mail: cbe.namur@emploi.belgique.be

DIRECTION FLANDRE-ORIENTALE

Directrice: Mme Hermine Torck, attaché Ketelvest 26/202 9000 Gand Tél. 09 265 78 60 E-mail: tww.oost-vlaanderen@werk.belgie.be

DIRECTION FLANDRE-OCCIDENTALE

Directeur: M. Antoon Serroen, attaché Breidelstreet 3 8000 Brugges Tél. 050 44 20 20 E-mail: tww.west-vlaanderen@werk.belgie.be

Police :



Si vous ne disposez pas encore d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, vous pouvez le demander en suivant la procédure ci-dessous:



